

Puits

Les nouvelles



Second semestre 2009

Réunion du 22 Juin 2009

Présents : Fr Balme, B de Valous, G Chauve, D Clavier, A M Bayart, F Humblot.

Excusés : H Mariotte, D Saulgeot, E Garcia, J Martiny, Ch Chtibi.

Le conseil municipal sollicite le département afin qu'à l'occasion des travaux d'enfouissement rue du Porche, des travaux soient entrepris afin d'élargir la chaussée entre les numéros 13 et 15 de la rue d'une part et que l'écoulement eaux de pluie soit amélioré d'autre part. La commune prenant à sa charge la part qui lui revient de droit.

Le conseil municipal décide d'amortir les subventions d'équipement sur cinq ans.

Dominique Clavier est élu correspondant défense pour la commune.

Recensement de la population 2010: Le conseil nomme Mme Jacqueline Millot coordonateur communal. Elle sera également l'agent recenseur.

Gérard Chauve fait le point sur l'avancement du projet de fusion des syndicats de rivièrre. La prochaine réunion se tiendra à Puits le 30 juin .

Le conseil arrête le programme du 14 juillet avec les traditionnelles animations suivi d'un buffet froid et du feu d'artifice.

Le Maire présente les résultats de l'étude de vitesse à l'entrée à la sortie de Puits sur le CD 980 côté Montbard.

Il en ressort que la vitesse moyenne des véhicules à la hauteur du panneau d'agglomération est de 56 km/h en entrée, de 58 km/h en sortie.

> 85% des véhicules entrent et sortent à moins de 68 km/h. La vitesse la plus lente est de 30 km/h et la plus rapide de 110 km/h. A la suite de cette étude, le département est disposé à envisager une éventuelle amélioration des entrées du village: déplacement des panneaux, plantations, éclairage...

Dominique Clavier fait le point sur le projet de distribution de pain sur la commune.

SOIR D' HIVER

Ciel de brume ; la tempête
Tourbillonne en flocons blancs,
Vient hurler comme une bête,
Ou gémit comme un enfant,
Et soufflant soudain pénètre
Dans le vieux chaume avec bruit,
Elle frappe à la fenêtre,
Voyageur pris par la nuit.

La chaumière est triste et sombre,
Chère vieille, qu'as-tu donc
A rester dans la pénombre,
Sans plus dire ta chanson ?
C'est la bise qui résonne
Et, hurlant, t'abasourdit ?
Ou la ronde monotone
Du fuseau qui t'assoupit ?

Mais buvons, compagne chère
D'une enfance de malheur !
Noyons tout chagrin ! qu'un verre
Mette de la joie au cœur !
Chante comme l'hirondelle,
Doucement vivait au loin ;
Chante-moi comme la belle
Puisait l'eau chaque matin.

Ciel de brume ; la tempête
Tourbillonne en flocons blancs,
Vient hurler comme une bête
Ou gémit comme un enfant.
Mais buvons, compagne chère
D'une enfance de malheur !
Noyons tout chagrin ! qu'un verre
Mette de la joie au cœur !

Alexandre Pouchkine
1799 - 1837

Le conseil fait le point sur l'état d'avancement des travaux de la place de la Mairie. Il dresse une liste d'observations qui sera adressée à l'ATA, au SIVOM et à l'entreprise.

François Balme et Gérard Chauve donnent quelques précisions sur les travaux d'évacuation d'eau à envisager au cimetière.

Réunion du 29 Juin 2009

Présents: B de Valous, Fr Balme, G Chauve, D Clavier, G Chauve, A M Bayart, F Humblot, D Saulgeot, Ch Chtibi, J Martiny, E Garcia.

Excusés : H Mariotte.

Didier Saulgeot présente un bilan dressé par l'ONF sur le résultat d'exploitation de la forêt durant ces 6 dernières années.

Avec Eric Garcia et Julien Martiny, il présente les travaux à faire durant l'année 2009/2010.

Ayant entendu leurs explications, le conseil décide d'accepter et de faire exécuter ces travaux pour un montant H.T. de 9309,05 euros.

Suite à une forte adhésion des particuliers (89,39%) au projet de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif:

le conseil municipal après en avoir délibéré :

- a) décide de poursuivre ses démarches pour réaliser les travaux d'assainissement,
- b) décide de lancer les procédures pour la passation d'un marché public selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics;
- c) décide de charger le Maire de toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents nécessaires,
- e) sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie,
- f) sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Côte-d'Or.

Le conseil examine les réclamations que la DDA a transmis à la commune concernant l'aménagement foncier.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- > accepte une modification de la zone de plantation route de Nesle, la surface restera identique,
- > accepte de réduire la largeur de la zone de plantation sur le chemin n°28 à 2,50m, la surface restera identique,
- > refuse toute modification des terrains prévus pour l'élargissement de la route de Vaugimois,

Le Maire et François Balme présentent les statuts du projet de la communauté de communes «Les Chenevières». Projet basé sur 14 communes du canton avec principalement la reprise des compétences du SIVOM, du SIVOS & du Syndicat du Lac.

Le Maire présente ensuite les conséquences financières de ce projet.

Le conseil après en avoir longuement délibéré décide à l'unanimité des membres présents de participer à la création de la communauté de communes «les Chenevières».

Réunion du 29 Septembre 2009

Présents: B de Valous, Fr Balme, D Clavier, G Chauve, A M Bayart, F Humblot, H Mariotte, Ch Chtibi, J Martiny, E Garcia.

Excusés : D Saulgeot.

Le Maire donne des informations :

- dossier assainissement: l'Agence de bassin Seine Normandie donne son accord de principe et permet l'appel d'offres.

- Prise de possessions des terrains issus de l'aménagement foncier, à ce sujet, le conseil envisage de traiter les plantations prévues et les chemins en deux lots distincts. Une vue d'ensemble des plantations sera abordée lors d'une prochaine réunion.

- Travaux d'enfouissement: le cablage France Télécom est sur le point d'être terminé. Les mâts livrés pour l'éclairage public ne sont pas conformes à ceux commandés: ils devront être changés avant la pose.

- Dossier communauté de communes «Les Chenevières» : un rendez-vous pris avec Mme la Sous Préfète a été annulé en dernière minute sans date de substitution.

Dominique Clavier donne des renseignements concernant l'avancement du dossier de distribution du pain. Il précise qu'une aide à la constitution du fond de roulement paraît indispensable pour la viabilité du projet. Le conseil accepte le principe d'une aide mais souhaiterait que d'autres communes s'y associent dans la mesure du possible.

Le conseil accepte la pose d'une prise France Télécom dans le local «associations».

Après avoir étudié trois devis proposés par les entreprises Gasquet (2), Schmit (1) pour le remplacement des branchements en plomb de la rue du Porche, le conseil arrête son choix sur l'entreprise Schmit pour un montant H.T. 7261,00 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne François Balme délégué titulaire et Dominique Clavier, délégué suppléant à la Commission Locale d'Energie (SICECO).

Le conseil municipal approuve les statuts du SICECO tels qu'ils ont été adoptés par l'assemblée générale du comité SICECO du 16 janvier 2008 et décide de lui transférer les compétences suivantes: éclairage public, enfouissement du réseau France Télécom hors travaux électriques.

Après avoir examiné les propositions du SIVOM pour améliorer l'évacuation des eaux de pluie de l'église dans le cimetière, le conseil retient la proposition n°3 pour un montant H.T. de 4077,93 euros.

Julien Martiny indique que l'élagage des chemins est à prévoir dans l'hiver.

Le conseil accepte la proposition d'Eric Garcia de reconduire les affouages au même prix soit 25,00 €.

Le conseil accepte la proposition d'Anne-Marie Bayart pour la fréquence de nettoyage de l'église : 3 fois par an.

Réunion du 9 Novembre 2009

Présents: B de Valous, Fr Balme, D Clavier, G Chauve, A M Bayart, F Humblot, Ch Chtibi, J Martiny, E Garcia.

Excusés : H Mariotte, D Saulgeot.

Le conseil après avoir pris connaissance du devis de France Télécom pour la fin des travaux d'enfouissement Rue du Porche, accepte ce devis.

Le conseil décide de renouveler le contrat ATESAT pour 2010 avec l'ensemble des options.

Le conseil décide de verser au receveur municipal la totalité des indemnités de conseil.

Après avoir examiné trois devis pour la création de portes en alu pour desservir le local traiteur et le rangement de la salle des fêtes, décide de retenir le devis de l'entreprise Gillet

Le maire informe le conseil que l'ouverture des offres de prix pour les travaux de mise aux normes des assainissements individuels sera réalisée le 13 novembre 2009 en mairie.

La commission d'appel d'offre et la commission des travaux sont invitées à y participer.

Le conseil décide de mettre en oeuvre le volet plantation de l'aménagement foncier. Deux rendez-vous de terrain sont prévus : les samedis 14 et 21 novembre 09 en matinée.

François Balme donne quelques informations sur la dernière réunion du SIVOM; avec Christophe Chtibi, ils donnent des informations sur le SIVOS qui fonctionne avec 64 élèves. Les problèmes récurrents de garderie sont évoqués.

Quelques informations sont données suite à la dernière réunion de la CLE (SICECO).

Réunion du 30 Novembre 2009

Présents: B de Valous, Fr Balme, D Clavier, G Chauve, A M Bayart, F Humblot, Ch Chtibi, J Martiny, E Garcia.

Excusés : H Mariotte, D Saulgeot.

A la suite d'une démonstration probante faite en présence de Didier Saulgeot & Anne-Marie Bayart, le conseil décide de commander du produit pour nettoyer les chaises de la salle des fêtes.

Avant d'envisager le nettoyage du sol de la salle des fêtes, le conseil souhaite avoir des références et des garanties.

Le conseil arrête la liste des bénéficiaires de la subvention «Activité Jeunes».

Le conseil décide de verser une subvention au CIFA d'Auxerre sachant qu'une personne de Puits y reçoit une formation.

Le conseil souhaite avoir des explications sur la plus value «roche» dans le cadre des travaux d'enfouissement. Cette plus value paraît anormalement excessive.

Le conseil demande des devis pour l'élagage des chemins.

Le maire présente les résultats du dépouillement des offres pour les travaux d'assainissement individuel réalisé sous la présidence de Didier Saulgeot et en présence des membres de la commission d'appel d'offres et des travaux, le 13 novembre 2009 à 14 heures.

L'offre de l'entreprise Schmit-Maitr'o a été retenue.

Le conseil autorise le maire à signer toutes les pièces du marché concernant la réhabilitation d'environ 60 filières d'assainissement non collectif pour un montant de 537 333,92 € T.T.C.

Le conseil souhaite doter la commune d'un équipement en aspirateur pour la mairie et l'église ainsi qu'un équipement en cireuse pour parquet et dallage. Des devis seront demandés.

Réunion du 3 Décembre 2009

Présents: D Saulgeot., Fr Balme, D Clavier, G Chauve, A M Bayart, Ch Chtibi, J Martiny, E Garcia, H Mariotte.

Excusés : F Humblot, B de Valous.

Après avoir ouvert la séance, Benoît de Valous rappelé à son domicile laisse la présidence à Didier Saulgeot, 1er adjoint.

Le conseil accepte le rôle d'affouage 2009 s'établissant comme suit :
13 affouagistes à raison de 25,00 euros /affouage soit la somme de 325,00 euros

Après avoir pris connaissance de la proposition d'achat des Ets d'Herbomez pour les invendus 2009, le conseil considérant que cette proposition est liée aux obligations de cette même entreprise (remise en état d'un chemin selon la convention du 18.12.2008), le Conseil refuse de la prendre en considération: les deux affaires étant totalement indépendantes.

Suite à la tempête de février 2009, des chablis sont disponibles dans la forêt communale, le conseil décide de les proposer moyennant le prix de deux euros le stère façonné.

Le conseil examine les devis de matériel concernant : 2 aspirateurs et 1 brosse rotative. Après en avoir délibéré, le conseil retient le devis des Ets Février à Ménétreux le Pitois. Une démonstration de la brosse sera faite avant l'achat définitif de cet appareil.

Le Maire ayant repris la présidence de la réunion, le conseil examine les propositions de plantations suite aux réunions de terrain des samedis 14 et 21 novembre 2009. Les pointes seront aménagées avec 3 arbres ou 1 arbre + bosquet; les haies seront en ligne quinconce ou sur trois lignes.

Les zones à aménager seront traitées avec différentes essences. Les arbres seront en racines nues, tige 14/16.

Le conseil après en avoir délibéré et modifié quelques points, adopte ce programme.

Sur proposition de l'ONF, le conseil décide pour les parcelles prévues à l'état d'assiette 2010:

> la vente en unités de produit des perchis résineux des parcelles 10 ouest et 13 aux ventes de printemps 2010,

> la délivrance en 2010-2011 des petites futaies et du taillis de la parcelle 25 aux affouagistes. Le conseil désigne comme garants de la bonne exploitation des bois Messieurs Saulgeot, Garcia et Martiny.

Divers

Dans ces lignes vous avez pu découvrir que l'appel d'offre pour les travaux d'assainissement a permis de retenir une entreprise pour la réalisation. Le montant total de l'offre retenue est significativement inférieur aux estimations.

Les travaux pourront commencer dans l'année. Une réunion publique vous permettra de prendre connaissance du déroulement des opérations. La date de cette réunion vous sera communiquée ultérieurement.

Nous vous donnons rendez vous pour un prochain numéro des «nouvelles» en juin / juillet.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2010!



Que tous vos vœux les plus chers soient exaucés!